

SERVICE EAU RISQUES ENVIRONNEMENT ET FORET

Lons-le-Saunier, le

24 AVR. 2024

**Motif de la décision
sur le projet d'arrêté suivant :**

autorisant sur les territoires couverts par la FREDON du Jura une lutte collective contre les corvidés,
classés espèces susceptibles d'occasionner des dégâts dans le département du Jura

Motif de la décision

- **Résultat de la consultation :**

Aucun message n'a été reçu par voie électronique et aucun courrier n'a été reçu à la DDT.

L'arrêté est proposé à la signature sans changement.

Le directeur adjoint des territoires



Jean-Christophe GHOLLEY